

## **IMPÉRITIE, INCAPABLES : comment meurt un capitaine de police sur les Champs-Élysées**

Ce qui suit émane des meilleurs sources judiciaires et policières ; de magistrats et policiers actifs au cœur des enquêtes. Tous vomissent l'hypocrisie et le cynisme de MM. Hollande, Cazeneuve & co., pleurant sur des morts qu'ils n'ont rien fait pour éviter et appelant au civisme et à l'unité nationale, autour d'incapables qu'ils cajolent depuis cinq ans - sans que ceux-ci aient progressé d'un pouce dans leur capacité à identifier à temps les bombes humaines et les hybrides terreur-crime. De tout cela, les preuves, en détail.

### **• Assassin terroriste des Champs-Élysées, qui est Karim Cheurfi ?**

Un criminel multirécidiviste violent et dangereux, comme le démontre son parcours pénal émaillé d'une vingtaine d'affaires de vols, recels, outrages, rébellions, violences volontaires, infraction à la législation sur les armes, etc. En 2001, il commet trois tentatives de meurtres et est condamné en 2005 à 15 ans de réclusion criminelle. Les faits démontrent déjà combien Karim Cheurfi hait les forces de l'ordre.

Ainsi, en 2001, Cheurfi circule à Roissy-en-Brie au volant d'une voiture volée et fuit après avoir percuté un autre véhicule. Armé d'un revolver, ils blesse grièvement deux frères voulant le rattraper, dont un élève gardien de la paix portant un brassard police. Deux jours après, en garde à vue, il tente de tuer un autre policier : quand celui-ci entre dans sa cellule, Cheurfi le désarme et lui tire dessus à cinq reprises. (trois balles au poumon, une dans une jambe, une au pied).

### **• Encore et toujours, le laxisme judiciaire**

Malgré cette extrême dangerosité, Cheurfi jouit d'une libération conditionnelle en septembre 2013. Dès qu'il est libre (octobre 2013) il commet un vol aggravé avec recel. Sa libération conditionnelle est révoquée et il est condamné à quatre ans de prison en 2014 (dont deux avec sursis et mise à l'épreuve). Il est libéré (encore...) en octobre 2015.

### **• Justice plus renseignement intérieur : aveuglement et pagaille**

Le 24 décembre 2016, un procès-verbal de la sûreté urbaine de Marseille annonce que, selon un témoin de bonne foi, Cheurfi tient des propos de nature terroriste visant les policiers. Il affirme aussi à un proche "vouloir tuer des policiers en représailles de ce qui se passe en Syrie". Au même moment, un fidèle de la mosquée de Montfermeil (Yvelines) signale que Cheurfi cherche des armes et veut contacter un *moudjahid* de l'Etat islamique actif dans la zone Irak-Syrie. Une enquête est alors confiée à la police judiciaire de Meaux (*pourquoi ?*), dans un simple cadre de droit commun (*pourquoi ?*). Cela, en plein état d'urgence, 238 morts du fait de terrorisme depuis deux ans.

### • **Fiché, signalé, mais libre comme l'air**

Cheurfi est alors inscrit au fichier FSPRT (Fichier des radicalisés pour la prévention et radicalisation terroriste, créé en mars 2015 après *Charlie Hebdo*, etc.). Le parquet de Marseille ouvre une procédure d'enquête préliminaire, requalifiée en droit commun (*pourquoi ?*) pour "menace de crimes contre personnes détentrices de l'autorité publique et association de malfaiteurs" et en informe le parquet de Meaux. Janvier 2017, la Police aux frontières signale le passage du doublement fiché Karim Cheurfi aux contrôle-frontière de Marseille. Il se rend en Algérie. La PAF signale son départ à l'autorité judiciaire de Marseille qui transmet au parquet de Meaux, le 13 janvier 2017. Notons que la mise à l'épreuve interdit strictement toute sortie du territoire national.

Le 27 janvier 2017, le parquet de Marseille abandonne l'enquête au profit de celui de Meaux, pour "suspicion d'activité terroriste". Le parquet de Meaux confie l'enquête à la PJ de Meaux, non de ce chef, mais pour "menace de crime contre des personnes et association de malfaiteurs" (*qualification de droit commun, pourquoi ?*). A cette date Cheurfi n'est pas fiché S, ni la DGSI ni la DGSE ne sont saisies de l'enquête, quoique Cherfi soit inscrit au FSPRT pour menaces terroristes visant des policiers, et ait ouvertement violé ses obligations de mise à l'épreuve (voyage en Algérie).

Signalé illégalement sorti du territoire, une note au Fichier des Personnes Recherchées précise qu'il doit d'urgence être interpellé et présenté au Juge d'application des peines à son passage-frontière retour, pour non-respect de ses obligations de sursis. Cheurfi est enfin interpellé le 23 février 2017. Or les deux parquets (Meaux et lieu de son arrestation), malgré la disparition du dangereux Cherfi pendant *quarante jours* (14 janvier-22 février 2017) ; ce vers un pays, l'Algérie, où le terrorisme islamiste est implanté, le laissent libre, le convoquant devant le JAP de Meaux le 27 février 2017.

### • **Envers un tueur fanatisé, un "rappel à la loi"**

Ce jour là devant le JAP de Meaux Cheurfi dit être parti en Algérie "pour se marier". Le JAP lui adresse un banal "rappel à la loi" (à un islamiste fiché au FSPRT, auteur de trois tentatives d'homicides...) et le libère sans révoquer son sursis. Le 9 mars 2017, le Parquet de Meaux transmet son dossier à la section antiterroriste du parquet de Paris, qui ouvre le même jour une procédure d'enquête pour "entreprise individuelle à caractère terroriste" et saisit la DGSI, charge à elle de surveiller étroitement Cheurfi, soupçonné dès cette date de préparer un attentat type "loup solitaire".

Le 6 avril 2017, le parquet de Meaux se dessaisit de l'enquête au profit du parquet antiterroriste de Paris, Cheurfi doit dès lors être étroitement surveillé par les services concernés et la gendarmerie de son domicile. Là mystère : y a-t-il eu filature ? Si oui elle n'a rien "vu" *et pourquoi ?* Et s'il n'y a pas eu surveillance de ce tueur fanatisé et connu comme tel - *pourquoi aussi ?*

### • **Résultat : un mort aux Champs-Élysées**

Ainsi : un dangereux tueur, signalé maintes fois comme fanatisé et menaçant ; ignorant ses obligations de sursitaire, échappe à toute surveillance : pagaille, laxisme judiciaire ; incapacité à comprendre le phénomène des hybrides, terroristes et criminels à la fois ; à détecter les bombes humaines parmi les radicalisés ; enfin et surtout, pathétique dispersion de l'appareil antiterroriste en France. De cela, et de l'absence totale de toute réforme de l'antiterrorisme depuis janvier 2015, Hollande et Cazeneuve *regnante*, Xavier Jugelé est mort le 21 avril au soir, sur les Champs-Élysées de Paris. ■